

**Service autorisations et animations commerciales**

## PUBLICITE

### OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC FETES FORAINES

La Ville de Limoges informe les industriels forains de l'organisation de 4 fêtes foraines sur la commune en 2019 :

**NOM DE LA MANIFESTATION : CAVALCADE**

DATES : 19 mai 2019

LIEU : CENTRE-VILLE

LIEU FETE FORAINE : PLACE FRANKLIN ROOSEVELT

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : de 14h00 à 19h00

NOMBRE D'EMPLACEMENT FIXE MAXIMUM : 6

FETE FORAINE, TYPES DE METIERS SOUHAITES :

- 1 trampoline ou bulles sur l'eau,
- 1 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 1 loterie de peluches et cadeaux,
- 1 stand glaces, barbes à papa,
- 1 manège enfantin,
- 1 stand de restauration salée et sucrée

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique possible pour les manèges et stands installés sur la place Franklin Roosevelt
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur la place Franklin Roosevelt, hormis les manèges et stands
- Tarif de 0.58 €/m<sup>2</sup> appliqué au titre de l'occupation commerciale du domaine public (décision du Conseil municipal du 26 mars 2018)
- Selon votre déclaration, **50 % du montant total des droits de place** vous sera réclamé par l'administration pour réservation de l'emplacement.  
Cette somme sera à régler avant le **vendredi 26 avril 2019**, par chèque ou virement. Le numéraire est accepté dans la limite de **300 €** (article 1 680 du Code Général des Impôts par application de la Loi de Finances du 29 décembre 2013)
- Une attestation de bon montage devra être remise à l'issue de l'installation

### NOM DE LA MANIFESTATION : FETE DES PONTS

NATURE : FAMILIALE

DATES : 28, 29 et 30 juin 2019

LIEU DE LA FETE FORAINE : QUAI LOUIS GOUJAUD

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : vendredi : 20h00-22h00 et samedi 14h00-01h00.

NOMBRE D'EMPLACEMENT MAXIMUM : 50

#### TYPES DE METIERS SOUHAITES :

- 5 trampolines, bulles sur l'eau, et toboggans,
- 5 jeux de tir (carabine, tir à l'arc, ballons, quilles...),
- 5 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 5 jeux de force et d'équilibre (punching ball, échelle pivotante),
- 5 loteries de peluches et cadeaux,
- 5 stands buvettes, glaces, barbes à papa,
- 5 manèges enfantins, et 2 mini-kartings,
- 5 stands de restauration salée et sucrée

#### CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique : se rapprocher d'un fournisseur d'énergie afin de se voir attribuer un compteur électrique en indiquant le lieu et l'ampérage souhaité.
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur le site,
- Installation de caravanes possible sur le parking du parc des expositions du 24/06/19 au 01/07/19 pour un tarif de 31.82 €/caravane,
- Tarif de 0.58 €/m<sup>2</sup> appliqué au titre de l'occupation commerciale du domaine public (décision du Conseil municipal du 26 mars 2018)
- Selon votre déclaration, **50 % du montant total des droits de place** vous sera réclamé par l'administration pour réservation de l'emplacement.  
Cette somme sera à régler avant le **vendredi 17 mai 2019**, par chèque, virement, ou numéraire dans la limite de **300 €** (article 1 680 du Code Général des Impôts par application de la Loi de Finances du 29 décembre 2013)
- Une attestation de bon montage devra être remise à l'issue de l'installation

### NOM DE LA MANIFESTATION : FETE NATIONALE

NATURE : TOUT PUBLIC

DATE : 13 juillet 2019

LIEU DE LA FETE FORAINE : CHAMP DE JUILLET

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : 17h00-01h00

NOMBRE D'EMPLACEMENT MAXIMUM : 25

#### TYPES DE METIERS SOUHAITES :

- 1 attraction à sensations,
- 2 manèges enfantins,
- 1 mini-kartings,
- 3 parcours scéniques : Palais du rire et des glaces, trains fantômes, cinémas dynamiques...
- 3 trampolines, bulles sur l'eau, et toboggans,
- 3 jeux de tir (carabine, tir à l'arc, ballons, quilles...),
- 3 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 3 jeux de force et d'équilibre (punching ball, échelle pivotante),
- 3 loteries de peluches et cadeaux,
- 3 stands de glaces, barbes à papa,

#### CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique : se rapprocher d'un fournisseur d'énergie afin de se voir attribuer un compteur électrique en indiquant le lieu et l'ampérage souhaité.
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur le site,
- Aucune caravane n'est autorisée à stationner sur le domaine public,
- Tarif de 0.58 €/m<sup>2</sup> appliqué au titre de l'occupation commerciale du domaine public (décision du Conseil municipal du 26 mars 2018).
- Selon votre déclaration, **50 % du montant total des droits de place** vous sera réclamé par l'administration pour réservation de l'emplacement.  
Cette somme sera à régler avant le **vendredi 17 mai 2019**, par chèque, virement, ou numéraire dans la limite de **300 €** (article 1 680 du Code Général des Impôts par application de la Loi de Finances du 29 décembre 2013)
- Une attestation de bon montage devra être remise à l'issue de l'installation

**NOM DE LA MANIFESTATION : FETE FORAINE DE NOEL**

NATURE : TOUT PUBLIC

DATES : du 7 décembre 2019 au 5 janvier 2020

LIEU DE LA FETE FORAINE : CHAMP DE JUILLET

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du dimanche au jeudi de 14H00 à 22H00,  
vendredi et samedi de 14H00 à 00H00.

NOMBRE D'EMPLACEMENT MAXIMUM : 80

TYPES DE METIERS SOUHAITES :

- 7 attractions à sensations dont 1 grande roue
- 10 manèges enfantins (auto-skooters, manèges tournants, circuits voitures, mini-kart...)
- 2 auto-skooters adultes,
- 10 parcours scéniques : Palais du rire et des glaces, trains fantômes, cinémas dynamiques...
- 2 trampolines pour enfants,
- 10 jeux de tir (carabine, tir à l'arc, ballons, quilles...),
- 10 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 10 jeux de force et d'équilibre (punching ball, échelle pivotante),
- 10 loteries de peluches et cadeaux,
- 9 stands de restauration sucrée et salée

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique : se rapprocher d'un fournisseur d'énergie afin de se voir attribuer un compteur électrique en indiquant le lieu et l'ampérage souhaité.
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur le site,
- Installation de caravanes possible sur le parking du parc des expositions du 27/11/19 au 8/01/20 pour un tarif de 22.97 €/ml,
- Tarif en fonction du métrage appliqué au titre de l'occupation commerciale du domaine public (décision du Conseil municipal du 26 mars 2018) :
  - de 0 à 149 m<sup>2</sup> : 5.09 €/m<sup>2</sup>
  - de 150 à 299 m<sup>2</sup> : 4.84 €/m<sup>2</sup>
  - + de 300 m<sup>2</sup> : 4.29 €/m<sup>2</sup>
- Selon votre déclaration, **50 % du montant total des droits de place** vous sera réclamé par l'administration pour réservation de l'emplacement.  
Cette somme sera à régler avant le **vendredi 6 septembre 2019**, par chèque, virement, ou numéraire dans la limite de **300 €** (article 1 680 du Code Général des Impôts par application de la Loi de Finances du 29 décembre 2013)
- Une attestation de bon montage devra être remise à l'issue de l'installation

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** : Madame Laetitia LEBRETON, service des Autorisations et Animations Commerciales, au 05 55 45 60 96

**POUR CANDIDATER** :

Transmettre sa candidature, avec les documents suivants par courrier à « Mairie de Limoges ; Service des Autorisations et Animations Commerciales ; BP 3120 ; 87031 LIMOGES, ou par mail à : laetitia\_lebreton@ville-limoges.fr, **avant le vendredi 26 avril 2019 (hormis pour la cavalcade dont la date limite est fixée au 12 avril 2019)** :

- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, ci-jointe
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Assurance à jour,
- Registre(s) de sécurité du ou des métier(s) proposé(s),
- Métrage de votre métier et descriptif complet de l'activité que vous souhaitez exercer.
- Une photo du ou des métier(s) concerné(s)